

Règlement du Jeu : **VALLES'GAME *nouveau concept*, le grand jeu de l'été en Vallespir !**

**JEU-CONCOURS GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT**

**Article 1 : Organisateur**

Le présent jeu est intitulé « **VALLES'GAME *nouveau concept*, le grand jeu de l'été en Vallespir !** ». Il est organisé par l'Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir (OTIV) en collaboration avec l'Office de Tourisme & de la Culture du Boulou (OTC), domiciliés respectivement 5 Rue Saint-Ferréol 66400 Céret et 6 rue Arago 66160 Le Boulou, représentés par Michel Coste, Président (OTIV) et Frédéric Perraud, Directeur (OTC), désignés ci-après « les organisateurs », dans le cadre de l'animation estivale du territoire de l'intercommunalité du Vallespir.

Le règlement du présent jeu-concours est déposé en l'étude de Maître CELLIER Camille, Huissier de Justice, 74 rue Saint Ferréol, 66400 CERET.

**Article 2 : Objet du jeu et modalités de participation**

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au samedi 04 septembre 2021 et se déroulera chaque semaine dans une commune différente du Vallespir, dans un délai imparti : du jeudi 10h00 au samedi 16h00.

Le Jeu se déroule sur la page Facebook de l'Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir dont l'adresse est la suivante <https://www.facebook.com/OTIVallespir>.

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Chaque semaine, un indice sous forme de photo sera dévoilé le jeudi, vendredi et samedi à 10h00 en publication de la page facebook @OTIVallespir afin de retrouver le lieu exact auquel les photos font référence. Au fil des jours, les photos donneront une vision de plus en plus évidente du lieu.

Pour être le gagnant, et remporter le lot de la semaine, le participant devra se photographier devant le lieu exact en question et être le premier à publier la photo en commentaire de la publication épinglée du jeu en cliquant sur le bouton « COMMENTER » puis « JOIGNEZ UNE PHOTO » situé sous cette dernière.

La photo devra être claire et évidente.

Les agents de l'Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir et de l'Office de Tourisme et de la Culture du Boulou sont les seuls juges pour évaluer la localisation exacte de la prise de vue.

Le participant au jeu ne pourra publier qu'une seule photo par jour en commentaire de la publication épinglée. Dans le cas où le participant publie plusieurs photos en commentaire de la publication épinglée, seule la première photo sera prise en considération.

Les publications auront lieu à 10h00, chaque semaine du jeudi au samedi.

Il y aura donc 1 gagnant par semaine et 10 gagnants au total.

Le gagnant de la semaine sera annoncé par le biais d'une publication sur les pages « facebook » des deux offices de tourisme organisateurs et sur tout autre support de communication utilisé par ceux-ci (Instagram...)

Les gagnants seront invités à nous contacter par messagerie privée.

Si aucun participant ne retrouve le lieu/site exact de la semaine avant le samedi 16h00, le lot sera remis en jeu la semaine qui suit et ainsi de suite. Si aucun participant ne retrouve le lieu/site exact de la dernière semaine de jeu, le lot sera remis en jeu pour un autre jeu.

Le participant peut jouer pendant toute la durée du jeu pour tenter de remporter un lot toutefois il n'est autorisé à gagner qu'une seule fois. Si cette dernière condition n'était pas respectée, le lot sera concédé au

2<sup>ème</sup> participant qui aura posté sa photo devant le lieu/site en question si celui-ci n'a pas déjà gagné et ainsi de suite. La participation est limitée à une participation par foyer (même nom de famille, même adresse).

Les lots à gagner sont les suivants :

- 5 appareils photos polaroid (79,90€ l'unité) ; 5 caméras embarquées (50€ l'unité) ; 5 spa thermal offerts par les Thermes du Boulou ; 4 sorties trottinette électrique offertes par le prestataire partenaire de l'OT du Boulou « Valles'Ride » d'une valeur de 38€ chacune (valable à partir de septembre 2021) ; 10 bons valables chez les restaurateurs partenaires de l'OTI du Vallespir et de l'OT du Boulou d'une valeur de 40€ chacun ; 1 Boulou Box d'une valeur de 30€ ; 9 mini paniers garnis de produits locaux d'une valeur de 20€ chacun ; 5 entrées adultes et 5 entrées enfants valables à la ferme aventure du Perthus d'une valeur de 8€/adulte et de 6€/enfant ; 5 bons valables chez les prestataires d'activité partenaires du lac de Saint Jean Pla de Corts de l'OTI du Vallespir d'une valeur de 20€ l'unité ; 5 bons valables chez les prestataires canyoning partenaires de l'OTI du Vallespir d'une valeur de 50€ l'unité ; 1 bon valable chez le prestataire parapente partenaire de l'OTI du Vallespir d'une valeur de 75€ ; 3 bons valables chez le prestataire randôtement partenaire de l'OTI du Vallespir d'une valeur de 20€ l'unité ; 2 bons valables chez le prestataire Aloha Aventure partenaire de l'OTI du Vallespir d'une valeur de 50€ l'unité.
- **Pack visite + goodies** : 10 entrées pour 2 personnes maison de l'eau et de la méditerranée Le Boulou ; 10 entrées pour 2 personnes musée de la musique Céret ; 10 entrées pour 1 personne musée du liège Maureillas-Las Illas ; 10 entrées pour 1 personne chapelle Saint Martin de Fenollar Maureillas-Las Illas ; 10 pochettes comprenant chacune 1 crayon et 1 coffret cartes postales musée d'art moderne de Céret ; 10 stylos Vallespiritourisme ; 10 gourdes OT le Boulou ; 10 tote bag maison de l'eau et de la méditerranée Le Boulou ; 10 tote bag Vall'up ; 10 porte-clés Diam Bouchages, 10 guides rando en Vallespir

Le détail des lots du présent jeu (répartition des lots par semaine ...) sont indiqués dans l'article 5 du présent règlement.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité

### **Article 3 : Date et durée**

Le Jeu se déroulera du jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 au samedi 04 septembre 2021 inclus et plus précisément du jeudi 10h00 au samedi 16h00.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger ou raccourcir la période de participation et de reporter toute date annoncée.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

### **Article 4 : Conditions de participation**

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout individu majeur sans aucune restriction.

La participation au présent jeu-concours est interdite aux personnes remplissant les conditions suivantes : les salariés des offices de tourisme : Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir et Office de Tourisme et de la Culture du Boulou et toutes personnes impliquées dans l'organisation ou le déroulement du jeu. La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

### **Article 5 : Le gain**

Les lots à gagner seront répartis de la façon suivante :

Du jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 au samedi 03 juillet 2021 :

1 appareil photo polaroïd, 1 bon randotrement, 1 bon aloha aventure, 1 bon restaurateur partenaire, 1 mini panier garni de produits locaux, 1 bon canyoning, 1 pack visite + goodies

Du jeudi 08 juillet 2021 au samedi 10 juillet 2021 :

1 caméra embarquée, 1 spa thermal aux Thermes du Boulou, 1 sortie trottinette électrique Valles'Ride (valable à partir de septembre 2021), 1 bon restaurateur partenaire, 1 mini panier garni de produits locaux, 1 bon prestataire d'activité des lacs de Saint Jean Pla de corts, 1 pack visite + goodies

Du jeudi 15 juillet 2021 au samedi 17 juillet 2021 :

1 appareil photo polaroïd, 1 bon randotrement, 1 bon restaurateur partenaire, 1 mini panier garni de produits locaux, 1 entrée adulte et 1 entrée enfant ferme aventure du Perthus, 1 bon canyoning, 1 pack visite + goodies

Du jeudi 22 juillet 2021 au samedi 24 juillet 2021 :

1 caméra embarquée, 1 spa thermal aux Thermes du Boulou, 1 sortie trottinette électrique Valles'Ride (valable à partir de septembre 2021), 1 bon restaurateur partenaire, 1 Boulou Box, 1 bon prestataire d'activité des lacs de Saint Jean Pla de corts, 1 pack visite + goodies

Du jeudi 29 juillet 2021 au samedi 31 juillet 2021 :

1 appareil photo polaroïd, 1 bon randotrement, 1 bon aloha aventure, 1 bon restaurateur partenaire, 1 mini panier garni de produits locaux, 1 bon canyoning, 1 pack visite + goodies

Du jeudi 05 août 2021 au samedi 07 août 2021 :

1 caméra embarquée, 1 spa thermal aux Thermes du Boulou, 1 bon restaurateur partenaire, 1 mini panier garni de produits locaux, 1 entrée adulte et 1 entrée enfant ferme aventure du Perthus, 1 bon prestataire d'activité des lacs de Saint Jean Pla de corts, 1 pack visite + goodies

Du jeudi 12 août 2021 au samedi 14 août 2021 :

1 appareil photo polaroïd, 1 sortie trottinette électrique Valles'Ride (valable à partir de septembre 2021), 1 bon restaurateur partenaire, 1 mini panier garni de produits locaux, 1 entrée adulte et 1 entrée enfant ferme aventure du Perthus, 1 bon canyoning, 1 pack visite + goodies

Du jeudi 19 août 2021 au samedi 21 août 2021 :

1 caméra embarquée, 1 spa thermal aux Thermes du Boulou, 1 bon restaurateur partenaire, 1 mini panier garni de produits locaux, 1 entrée adulte et 1 entrée enfant ferme aventure du Perthus, 1 bon prestataire d'activité des lacs de Saint Jean Pla de corts, 1 pack visite + goodies

Du jeudi 26 août 2021 au samedi 28 août 2021 :

1 appareil photo polaroïd, 1 sortie trottinette électrique Valles'Ride (valable à partir de septembre 2021), 1 bon restaurateur partenaire, 1 mini panier garni de produits locaux, 1 bon parapente, 1 bon canyoning, 1 pack visite + goodies

Du jeudi 02 septembre 2021 au samedi 04 septembre 2021 :

1 caméra embarquée, 1 spa thermal aux Thermes du Boulou, 1 bon restaurateur partenaire, 1 mini panier garni de produits locaux, 1 entrée adulte et 1 entrée enfant ferme aventure du Perthus, 1 bon prestataire d'activité des lacs de Saint Jean Pla de corts, 1 pack visite + goodies

Les lots/bons des partenaires de l'Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir et de l'Office de Tourisme et de la Culture du Boulou ont une durée de validité : ils seront valables jusqu'au 31 décembre 2021. Passé la date d'expiration, les lots/bons seront perdus et ne pourront donc pas être utilisés par les gagnants.

Si des professionnels du tourisme partenaires venaient à être fermés jusqu'à la date d'expiration des lots/bons, pour quelque nature que ce soit, ceux-ci seront définitivement perdus et aucune remise des lots/bons en question ne pourra être effectuée sous forme d'argent. De ce fait, les offices de tourisme organisateurs ne pourront en aucun cas en être tenus responsables.

Les offices de tourisme organisateurs ne peuvent être tenus responsables si les lots/bons indiqués sur le présent règlement venaient à être remplacés par d'autres lots/bons de même que si leur valeur monétaire venait à être modifiée. Les offices de tourisme organisateurs se réservent le droit de rajouter des lots à la liste établie dans ce présent règlement de ce fait aucune contestation ne pourra être faite.

#### **Article 6 : Remise des lots et prise en charge**

Les gagnants devront récupérer leur lot dans les locaux de :

- l'Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir, sis 5 rue Saint Ferréol - 66400 Céret, lorsque le jeu se déroulera sur les communes de Céret, l'Albère, le Perthus, les Cluses, Maureillas, Reynés, Saint Jean Pla de Corts, Taillet et Vivès,
- l'Office de Tourisme et de la Culture du Boulou, sis 4 rue Arago – 66160 Le Boulou, lorsque le jeu se déroulera sur la commune du Boulou,

pendant les horaires d'ouverture. Si selon les mesures gouvernementales les locaux sont fermés au public, un système de drive pourra être organisé.

Les gagnants devront présenter leur bon aux structures correspondantes pour prétendre aux remises ou gratuités.

Les gagnants devront au préalable faire part aux offices de tourisme organisateurs du choix des professionnels partenaires retenus parmi la liste qui leur sera donné lors de la remise des lots.

Les gagnants s'engagent à respecter le règlement intérieur et les conditions des différentes prestations. En cas de conditions météorologiques défavorables la responsabilité des offices de tourisme organisateurs ne pourra être engagée.

La remise des lots ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Lots non retirés : À l'issue de la date d'expiration des bons, ceux-ci ne pourront plus être utilisés par les gagnants. Les gagnants n'ayant pas profité de ces offres ne peuvent réclamer aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Les bons attribués sont personnels et non transmissibles.

Les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants et devront être retirés avant le jeudi 30 septembre 2021 dernier délai. Passé cette date, les lots seront remis en jeu pour un autre jeu ou distribués entre les organisateurs. Les gagnants n'ayant pas récupéré leur lot sur place ne peuvent réclamer aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Contexte sanitaire, COVID-19 : En cas de dispositions gouvernementales ne permettant pas aux gagnants de profiter des lots, ceux-ci pourront être reconduits 3 mois après la date de levée des restrictions sanitaires.

#### **Article 7 : Désignation des gagnants**

Les gagnants auront dû préalablement répondre favorablement à l'article 2 relatif à l'objet du jeu et aux modalités de participation.

#### **Article 8 : Date et modalités de publication des résultats**

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 01/07/2021 au 04/09/2021.

Le gagnant de la semaine sera annoncé par le biais d'une publication sur les pages facebook des deux offices de tourisme organisateurs et sur tout autre support de communication utilisé par ceux-ci (Instagram...)  
Les gagnants seront invités à nous contacter par messagerie privée.

#### **Article 9 : Contributions des participants**

En soumettant leurs contributions, les participants au jeu-concours acceptent que ces dernières soient utilisées par l'organisateur dans les conditions suivantes :

- leurs photos pendant la recherche du site à trouver
- Pour les gagnants : leurs photos devant le site à trouver et lors de la remise des lots

#### **Article 10 : Données personnelles**

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué. Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le lot gagné. Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier électronique à l'adresse d'un des organisateurs : Office de Tourisme du Vallespir : [accueiltourisme@vallespir.com](mailto:accueiltourisme@vallespir.com) Office de Tourisme et de la Culture Le Boulou : [contact@tourisme-leboulou.fr](mailto:contact@tourisme-leboulou.fr)  
Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante : [www.tourisme-leboulou.fr](http://www.tourisme-leboulou.fr) et [www.vallespir-tourisme.fr](http://www.vallespir-tourisme.fr)  
Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

#### **Article 11 : Cas de force majeure / réserves**

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

#### **Article 12 : Litiges**

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par écrit à l'une des adresses suivantes : Office de Tourisme et de la Culture Le Boulou, 6 rue Arago, 66160 Le Boulou / Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir, 5 rue Saint Ferréol, 66400 Céret. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

#### **Article 13 : Consultation du règlement**

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du jeu sur les sites web et accueils des Offices de Tourisme- organisateurs : Office de Tourisme et de la Culture Le Boulou : 4 rue Arago - 66160 Le Boulou et Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir : 5 rue Saint-Ferréol - 66400 Céret.  
Ce règlement est également consultable en l'étude d'huissier de Justice de Maître CELLIER Camille – 74 rue Saint Ferréol, 66400 CERET.

Une copie du règlement sera adressée gratuitement sur simple demande écrite numérique adressée à l'organisateur par courriel à l'adresse suivante : [accueiltourisme@vallespir.com](mailto:accueiltourisme@vallespir.com) ou à l'adresse [huissier.ceret@orange.fr](mailto:huissier.ceret@orange.fr)

Une copie du règlement sera également délivrée gratuitement sur simple demande formulée par téléphone à l'Etude d'Huissier de Justice de Maître CELLIER au 04.68.87.00.03 ou lors d'un déplacement dans les locaux sis 74 rue Saint Ferréol, 66400 CERET (*Horaires : du lundi au jeudi 09H-12H et 14H-18 et le vendredi 09H-12H et 14H-17H*).